

Domaine Santé

Filière Soins Infirmiers

Projets en Promotion de la Santé et Prévention (PsP) 5

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.3007.F.25

Degré d'études :

☒ Bachelor☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études :

☐ 1^{ère}☐ 2^{ème}☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 3

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module à option obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

Répartition des heures selon la planification de cours

2. Pré-requis☐ Avoir validé le/les modules :☐ Avoir suivi le/les modules :☒ Pas de prérequis☐ Autres :**3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés**

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).**Apprentissages critiques**

Axe 2 : Prévention et promotion de la santé

- Apprentissage de la conception d'un projet de promotion de la santé et/ou de prévention en partenariat avec le réseau social et sanitaire, en tenant compte des besoins identifiés et du contexte politique, social et culturel.
- Apprentissage de l'intégration d'interventions de promotion de la santé et/ou de prévention, individualisées ou communautaires, en s'appuyant sur des modèles infirmiers et interdisciplinaires, et en mobilisant les ressources du réseau social et sanitaire.

Axe 4 Leadership, promotion de la qualité des soins et de la sécurité des patient.es

- Apprentissage du développement d'un leadership professionnel au service de la collaboration en équipe.
- Apprentissage d'un positionnement contributif à une prise de décision partagée en équipe et en partenariat avec le réseau social et sanitaire.
- Apprentissage de la conception et de la planification de projets en soins infirmiers intégrant rigueur scientifique, posture réflexive et apprentissage continu dans une perspective d'amélioration des pratiques.

Compétences visées

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

☒ **Rôle d'expert-e**

☒ A4 Elles fondent leur intervention professionnelle sur les résultats de la recherche les plus probants, sur l'éthique et le jugement clinique et favorisent le transfert des résultats de la recherche dans la pratique. Elles participent, par leur activité professionnelle, à la formulation des questions de recherche pertinentes pour la pratique.

☒ **Rôle de communicateur-trice**

☒ B2 Elles contribuent, dans l'équipe intra ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension commune des situations de soins, reconnaissent, de façon précoce, les risques de conflit et aident à leur résolution.

☒ B4 Elles communiquent (oralement et par écrit) de manière adaptée et professionnelle, avec les patients/clients et l'ensemble des intervenants et spécialistes concernés.

☒ **Rôle de collaborateur-trice :**

☒ C1 Elles s'engagent et co-construisent, dans le cadre de projets de soins interdisciplinaires et interprofessionnels, à promouvoir et dispenser des soins infirmiers de qualité. Elles veillent au respect des principes éthiques infirmiers et au respect des autres professions de la santé.

☒ C4 Elles mobilisent leurs compétences professionnelles au service de la mise en œuvre du projet de soins en collaboration avec les différents acteurs du système de santé et les patients/clients

☒ **Rôle de leader**

☒ D4 Elles dirigent leurs collaborateurs en tenant compte des principes en matière de délégation et évaluent de manière continue leur comportement de leader.

☒ **Rôle de promoteur-trice de la santé**

☒ E1 Elles s'engagent pour la santé et la qualité de vie des patients/clients et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts. Elles tiennent compte des aspects éthiques, légaux, politiques et économiques dans le domaine des soins.

☒ E4 Elles contribuent au développement et à l'amélioration de mesures de promotion de la santé et de prévention de la maladie. Elles initient des actions de promotion de la santé et de prévention, tout en étant conscientes de l'importance de ces dernières dans le cadre de leur activité.

☒ **Rôle d'apprenant et de formateur-trice**

☒ F2 Elles identifient, dans la pratique des soins, les problématiques qui peuvent être abordées dans le cadre de projets de recherche et de développement. Elles partagent, avec l'équipe, leurs connaissances spécifiques des résultats de recherche.

☒ F4 Elles sont actives dans la planification et le développement de leur carrière professionnelle.

☒ **Rôle de professionnel-le**

☒ G1 Elles adoptent une posture respectueuse de l'éthique professionnelle, une démarche réflexive systématique sur leurs propres valeurs et tiennent compte des stratégies nationales pertinentes. Elles agissent en conformité avec les prescriptions légales.

☒ G2 Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonome, compétente et responsable

☒ G3 Elles contribuent à la qualité de vie des individus et de la société et s'engagent pour une utilisation raisonnable des ressources humaines, financières et écologiques

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

Ce module permet aux étudiant·e·s de découvrir différents acteurs clés du réseau social et sanitaire genevois. Il leur offre l'opportunité et de concevoir et de développer un projet concret de promotion de la santé ou de prévention, en lien avec une population cible et ses enjeux de santé spécifiques.

Dans cette démarche, les étudiant·e·s mobilisent des savoirs théoriques et pratiques en fonction des besoins identifiés, et approfondissent des contenus spécifiques directement liés à leur projet.

- Des rappels théoriques sont présentés sur les concepts de Promotion de la santé et de Prévention, ainsi que sur les déterminants sociaux et les inégalités sociales de santé, en lien avec le contexte de santé en Suisse et à Genève.
- Les concepts de risques en santé et d'approches comportementales sont également consolidés, ainsi que le concept de promotion à l'autogestion et de littératie en santé.
- Des apports théoriques sont présentés sur la méthodologie de projet en cascade.
- Chaque étudiant·e reçoit ensuite les apports nécessaires à la conception et planification du projet dans lequel il·elle est inscrit·e par les enseignant·e·s responsables de son projet.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Ce module valorise l'enseignement par projet, en favorisant des temps d'échange réguliers entre les étudiant·e·s, le tuteur de projet et les partenaires du terrain de pratique. Les étudiant·e·s s'organisent de manière autonome et collaborative pour élaborer la méthodologie du projet, réaliser une revue de littérature ciblée, concevoir des outils pertinents et planifier leur action sur le terrain.

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg), comme ChatGPT ou d'autres outils, peut être mobilisée à des fins pédagogiques dans le cadre du module. Les enseignant·e·s peuvent y recourir ponctuellement pour illustrer certains contenus, en rendant compte de manière explicite de leur utilisation, y compris par une citation rigoureuse des sources. Les étudiant·e·s peuvent également intégrer ces outils dans leur processus d'apprentissage, dans le respect des principes de transparence, de rigueur et de vérification des contenus générés, conformément aux Principes directeurs de la HES-SO sur l'intégration de l'IA dans l'enseignement. (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>)

Exigence de fréquentation

La participation active et la présence aux cours, de même qu'aux temps de coordination pédagogique autour du projet sont requises, compte tenu de la nature collaborative et évolutive du projet.

Toute absence doit être annoncée. L'étudiant·e est tenu·e de rattraper le contenu du cours/temps de de coordination pédagogique sous sa propre responsabilité.

* Des activités de rattrapage peuvent lui être également imposées.

** En cas d'absence justifiée, les évaluations continues ne sont pas nécessairement rattrapées et peuvent être retirées du calcul de la note finale.

*** En cas d'absence justifiée à une évaluation :

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe au responsable du module de définir ces modalités

*en fonction du module

**en fonction des activités de contrôle continue

***si le rattrapage est différent de l'examen

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

L'évaluation de ce module repose sur :

- Un dossier à rendre (60%) : évaluation commune à valider en groupe
- Une présentation orale (40%) : évaluation commune à valider en groupe

Précisez le périmètre d'usage de l'Intelligence Artificielle au sein du dispositif d'évaluation conformément aux recommandations HES-SO (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>)

Période :

- Le dossier de groupe est à rendre en format PDF en semaine 5-6 sur Moodle HES-SO.
- La présentation orale de groupe aura lieu en semaine 5-6 à la HEdS

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E. Les situations exceptionnelles sont réservées.

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg), telle que ChatGPT ou d'autres outils, est autorisée de manière encadrée dans le cadre du module, à des fins pédagogiques. Pour la validation, son usage est strictement limité à certaines étapes du processus (par exemple : reformulation, inspiration ou aide à la structuration), et ne peut en aucun cas se substituer à une production personnelle et critique de l'étudiant·e. Toute utilisation d'un outil d'IA générative doit être explicitement mentionnée,

avec une citation précise des sources et une justification de son apport. L'étudiant-e reste pleinement responsable du contenu remis, qui doit répondre aux exigences de rigueur académique, de vérification des informations et d'authenticité du travail. Ces conditions s'inscrivent dans le cadre des Principes directeurs de la HES-SO sur l'intégration de l'IA dans l'enseignement (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>).

Remédiation☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module☐ Pas de remédiation

- Modalités : Dossier à rendre visant à combler les lacunes identifiées lors de l'examen initial
- Période : Dès que possible

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

6. Bibliographie principale

- Bagnasco, A., Catania, G., Zanini, M., Pozzi, F., Aleo, G., Watson, R., Hayter, M., Sasso, L., Rodrigues, C., Alvino, S., Musian, D., Roba, I., Turunen, H., Popa, A., Vicente, M., Papathanasiou, I. V., Fradelos, E. C., Kastanidou, S., Kleisiaris, C., ... Stavropoulos, K. (2022). Core competencies for family and community nurses: A European e-Delphi study. *Nurse Education in Practice*, 60, 103296. <https://doi.org/10.1016/j.nepr.2022.103296>
- Barry, M. M., Battel-Kirk, B., & Dempsey, C. (2012). The CompHP Core Competencies Framework for Health Promotion in Europe. *Health Education & Behavior*, 39(6), 648-662. <https://doi.org/10.1177/1090198112465620>
- Buttrick, R., & Chanson, G. (2015). *Gestion de projets : Le guide exhaustif du management de projets*. Pearson France.
- Carroll, G., Couturier, L., & St-Pierre, I. (2015). *Pratiques en santé communautaire* (2e édition). Chenelière éducation.
- Desgroseilliers, V., Vonarx, N., Guichard, A., Roy, B., Hamelin-Brabant, L., Alami, H., Emgba-Bitha, H.-D., & Bibliothèque numérique canadienne, (Firme) (2016). *La santé communautaire en 4 actes. Repères, acteurs, démarches et défis*. Presses de l'Université Laval.
- Emmerling, T., Paul, A.F., & Seyffardt, D. (2022). *Kit de communication sur les approches comportementales*. Office fédéral de la santé publique OFSP.
- Genest, B.-A., & Nguyen, T. H. (2002). *Principes et techniques de la gestion de projets*. Éditions Sigma Delta.
- Haefliger, P., Houben, F., & Thadikkaran-Salomon, L. (2016). *Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030*. République et canton de Genève.
- Neuman, B. M., & Fawcett, J. (2011). *The Neuman systems model (5th ed)* (Pearson Education Boston). Pearson.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP). (2019). *Politique de la santé : Stratégie du Conseil fédéral 2020-2030*. OFSP.
- Pender, N. J., Murdaugh, C. L., & Parsons, M. A. (2013). *Health promotion in nursing practice*. Pearson New International Edition.
- Pérez-Stable, E. J., & Rodriguez, E. J. (2023). Prevention Science for Reducing Health Disparities. *Prevention Science*, 24(4), 597-601. <https://doi.org/10.1007/s11121-023-01535-z>
- Sizaret, A. (2025). *Faire le tour de la promotion de la santé... En 180 minutes (ou presque) : Glossaire documenté*. IREPS Bourgogne-Franche-Comté.
- Tardin, A., Léocadie, M., Houben, F., Kaddour, A., Althaus, Rambaud-Althaus, C., Sastre Duret, F., Nnadi, M., Delley, V., Brunner, S., Fischer, M., Laverrière, S., & Akrouh, C. (2023). *Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2024-2028*. Office cantonal de la santé.

7. Responsable(s) de module

Responsable(s) : Noelia Delicado

Equipe pédagogique : Enseignant-e-s et assistant-e-s de la HEdS et vacataires.

Descriptif validé le 25 septembre 2025 par

Walter Zecca
Co-responsable de filière